



## DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUDI-FO 02

CAPD du 2 juillet 2019

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En raison des conditions météorologiques et de l'alerte canicule de la semaine dernière, le ministre a annoncé le report des épreuves du brevet. Si les collégiens devaient être protégés ces jours-là, il aurait dû en être de même pour les élèves de maternelle et d'élémentaire ainsi que pour les personnels. Les recommandations préconisaient de « Garder les enfants dans une ambiance fraîche. Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets. Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée. »

Si l'ensemble de nos collègues a bien pris la mesure des recommandations ministérielles, ces dernières s'avèrent largement insuffisantes dans la majorité des écoles, quand les locaux sont mal isolés, l'accès à l'eau insuffisant au regard du nombre d'élèves, les baies vitrées couplées à une exposition des bâtiments plein sud et ne possédant aucun store ni rideau, la climatisation étant inexistante et les ventilateurs rares. De plus, les cours d'école sont rarement ombragées et leurs sols en bitume conservent la chaleur au fil des nuits. Des enseignants se sont trouvés dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique de leurs élèves, et la santé de certains personnels a également été menacée.

Les Ineats-Exeats et l'avancement à la hors classe sont à l'ordre du jour de cette CAPD.

Concernant les Ineats-Exeats, le SNUDI-FO tient à rappeler que le taux de satisfaction pour les permutations est encore trop faible. De nouveau, des collègues espèrent obtenir une mutation qui leur permettra de concilier vie familiale et vie professionnelle. Dans l'intérêt de tous, ces collègues doivent pouvoir muter.

Le SNUDI-FO demande donc que les exeats soient accordés à la hauteur des nombreuses situations difficiles que connaissent les collègues de notre département.

Concernant le barème, le SNUDI-FO demande que les personnels bénéficiant d'une RQTH obtiennent un bonus de 800 points, comme c'était le cas les années précédentes, afin de leur assurer une priorité supérieure à celle obtenue par certains collègues suite au cumul des bonus pour situations sociale et médicale.

Concernant les promotions à la Hors Classe, la circulaire parue au BO du 21 mars 2019 confirme que les appréciations posées par la hiérarchie lors du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière, voire même sans rendez-vous de carrière, resteraient verrouillées quels que soient les efforts, progrès ou implications des personnels.

Pour le SNUDI-FO, cette décision est un non-sens. Le 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière est donc un véritable couperet qui détermine ad vitam aeternam le temps nécessaire pour atteindre la hors classe, sans aucune garantie d'y accéder avant la retraite.

Le SNUDI-FO demande que les recours concernant leur appréciation des personnels qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière soient recevables et pris en considération.

Pour les promotions à la hors classe au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le SNUDI-FO 02 confirme les demandes formulées lors de l'audience en intersyndicale

- Départage des barèmes identiques à l'AGS
- Prise en compte de l'AGS dans le barème en lieu et place de l'ancienneté dans l'échelon
- Refus de la non-prise en compte de la carrière faite en tant qu'instituteur
- Révision possible de l'appréciation
- Attention particulière pour les retraitables et les anciens instituteurs devenus PE pour qu'ils soient promus à la Hors Classe avant de faire valoir leurs droits à la retraite

En cette fin d'année scolaire, le SNUDI-FO tient à rappeler également que les répartitions des élèves et des niveaux de classe sont de la responsabilité des directeurs après avis du conseil des maîtres. Les IEN peuvent émettre des observations mais ne peuvent pas imposer une répartition particulière.